Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 75 (1966)

Heft: 4

Rubrik: Croix-Rouge internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Croix-Rouge internationale







«La Déclaration de Vienne»

Une étape importante du droit humanitaire

Les résolutions de la XX^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, réunie à Vienne en octobre 1965, viennent de paraître sous la forme d'une brochure d'une trentaine de pages. Adoptées à la quasi-unanimité par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil-Rouges, ainsi que par les Gouvernements signataires des Conventions de Genève, elles indiquent les lignes directrices qui vont guider et inspirer, dans les années à venir, l'activité multiple des organismes nationaux et internationaux de la Croix-Rouge.

Parmi ces quelque quarante résolutions, celles qui ont trait au droit humanitaire marquent une étape importante et doivent retenir spécialement l'attention.

En effet, les Gouvernements et Croix-Rouges réunis à Vienne ont souligné à nouveau l'intérêt fondamental qu'ils portent aux Conventions de Genève, à leur diffusion, ainsi qu'à la nécessité d'en assurer l'application fidèle en toute circonstance. Jamais ne s'est manifestée plus fortement l'autorité que la communauté des peuples accorde à ces chartes de civilisation dont les principes essentiels doivent être également observés dans les guerres civiles.

Depuis longtemps déjà, la Croix-Rouge se préoccupe des grands dangers que l'évolution des armes et des méthodes de guerre fait courir aux populations civiles et la Conférence de Vienne, constatant que « la guerre indiscriminée constitue un danger pour l'avenir de la civilisation », a déclaré solennellement, dans sa résolution N° XXVIII, qu'il incombe à tout gouvernement et à tout autre autorité engagés dans un conflit armé, d'observer au moins les principes suivants:

 Les parties engagées dans un conflit n'ont pas un droit illimité quant au choix des moyens de nuire à l'ennemi;

- il est interdit de lancer des attaques contre la population civile comme telle;
- une distinction doit être faite en tout temps entre les personnes participant aux hostilités et la population civile, de telle sorte que cette dernière soit épargnée autant que possible;
- les principes généraux du droit de la guerre s'appliquent aux armes nucléaires et similaires.

Ce texte est, à notre époque, le seul exemple d'un corps de principes concernant la protection des populations contre les hostilités qu'ait proclamé une assemblée comprenant des délégués gouvernementaux. Il mérite d'entrer dans l'histoire sous le nom de « La Déclaration de Vienne ».

Certes, la Conférence était consciente du fait que la protection véritable des populations réside avant tout dans le maintien de la paix; aussi plusieurs résolutions engagent-elles les organes de la Croix-Rouge à augmenter encore la contribution qu'ils apportent déjà, dans leur domaine propre, à la compréhension entre les peuples.

Mais tant que subsiste ce qui échappe à la compétence de la Croix-Rouge, à savoir le risque de conflits armés à travers le monde, quels qu'ils soient « La Déclaration de Vienne » doit rappeler à tous que seule l'observation des principes qu'elle énonce peut sauvegarder, dans les circonstances extrêmes, un minimum d'humanité, un minimum de civilisation et faciliter par là même le retour à la paix.

Ces textes doivent devenir partie intégrante de la loi et de la pratique des Nations. La Conférence a demandé au Comité international de la Croix-Rouge de s'y employer de toutes ses forces. Celles-ci ne sauraient cependant suffire si ce dernier ne bénéficie pas, non seulement de l'appui des Sociétés de la Croix-Rouge et des Gouvernements, mais aussi de celui de tous les hommes de bonne volonté.

Séminaire de Rabat pour les Sociétés nationales de la Croix- et du Croissant-Rouge d'Afrique du Nord et du Proche-Orient

Un séminaire organisé en commun par la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et le Croissant-Rouge marocain s'est déroulé à Rabat du 23 au 30 mai 1966, avec la participation de représentants des Sociétés nationales de la Croix- et du Croissant-Rouge des pays nords-africains et du Proche-Orient. Les préparatifs de cette réunion ont été assumés pour une très large part par le délégué de la Croix-Rouge suisse au Maroc, M. A. Ed. Reinhard et sa collabora-

trice, M^{lle} Jeanne Juillerat. Placé sous la direction d'un délégué de la Ligue, le Séminaire de Rabat a fourni en particulier aux participants la possibilité d'échanger leurs expériences et de resserrer les liens entre Sociétés nationales de pays voisins. La Croix-Rouge suisse, qui « parraine » le Croissant-Rouge marocain était représentée par sa vice-présidente, M^{lle} Helen Vischer et M. J. Pascalis, secrétaire général adjoint.

Le Président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge hôte de la Croix-Rouge suisse à Berne

En séjour à Genève où il participait à des réunions des dirigeants de la Croix-Rouge internationale, le nouveau Président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, M. José Barroso Chavez, de Mexico, a profité de sa présence en Suisse pour se rendre à Berne et y visiter, en particulier, les services centraux de notre Institution. Accompagné de M. Henrik Beer, secrétaire général de la Ligue, il a été accueilli par le Professeur A. von Albertini, président de la Croix-Rouge suisse et quelques-uns de ses collaborateurs. M. Barroso a ensuite visité les deux importantes et récentes réalisations de la Croix-Rouge suisse: le nouveau complexe du Laboratoire central de la transfusion de sang et la Centrale de Matériel de Wabern. Il s'est ensuite rendu au Palais fédéral où il a été reçu en audience par M. le conseiller fédéral Willy Spühler, chef du Département politique fédéral.

Le président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge a tenu à remercier le Gouvernement suisse et la Croix-Rouge suisse de l'appui très généreux accordé par notre pays aux actions internationales de secours, ainsi qu'au programme de développement des Sociétés nationales de création récente. Il s'est par ailleurs déclaré vivement impressionné par l'activité très importante déployée par la Croix-Rouge suisse sur le plan national.

Notre photo: à droite, M. le Professeur A. von Albertini, président de la Croix-Rouge suisse, accueille au siège central de notre Société, M. José Barroso Chavez, nouveau président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.



Entraide internationale

A Skoplje, le « quartier suisse » vit et se développe

Des nouvelles — de bonnes nouvelles — nous sont parvenues dernièrement de Skoplje. Deux ans après leur inauguration, les 11 pavillons préfabriqués que la Croix-Rouge suisse avait offerts à la Croix-Rouge macédonienne à l'intention des victimes du tremblement de terre du 26 juillet 1963, ont fait leurs preuves. Les familles qui les habitent — des familles d'ouvriers, de techniciens, d'instituteurs — se déclarent enchantées de la qualité de la construction, de la grandeur des locaux, de leur étanchéité contre le froid et le chaud, de la qualité aussi des installations sanitaires et de l'heureuse conception des cuisines. Les canalisations d'eau fonctionnent bien. Des jardinets ont été aménagés autour des pavillons qui sont maintenant desservis par des voies d'accès asphaltées. Les maisons n'ayant point de caves, des remises ont été construites contre les façades latérales des pavillons.

Il y a un peu plus de deux ans, dans le compterendu de la remise officielle des clés des maisons suisses au président de la Croix-Rouge macédonienne, nous écrivions: « elles sont sorties de terre comme une promesse de printemps. Elles sont sorties de la boue, solides et confortables. Dans quelques semaines des arbres fleuriront tout à côté ».

Cette promesse de renaissance a été tenue. Quelques centaines de personnes dont le séisme de juillet

1963 avait fait des sinistrés, des sans-abris, y ont réappris à vivre, à espérer. Ceci grâce à la générosité de notre population qui une fois de plus, à l'occasion de cette catastrophe, avait prouvé que la solidarité internationale, de nos jours, n'est pas un vain mot.

Aide au Centre éducatif italo-suisse de Rimini

Le Comité central a octoyé un crédit de 5000 francs pour l'achat d'une nouvelle installation de cuisine destinée au « Centro educativo italo-svizzero » de Rimini. Ce village d'enfants qui avait été érigé à l'issue de la dernière guerre par le Don suisse s'est mué au cours des années en un important centre pédagogique placé sous la direction d'une Suissesse. Il comporte une école primaire, deux classes spéciales pour enfants retardés, une section pour enfants en bas âge, ainsi que le service d'orientation médical, psychologique et pédagogique desservant la Province de Forli. De nombreuses éducatrices et assistantes sociales tessinoises y ont fait des stages pratiques en vue de perfectionner leur formation. Le centre déploie son activité dans des locaux de fortune pour la plupart et dans des conditions assez difficiles. Les nouvelles installations culinaires offertes par la Croix-Rouge suisse répondaient à une urgente nécessité.